

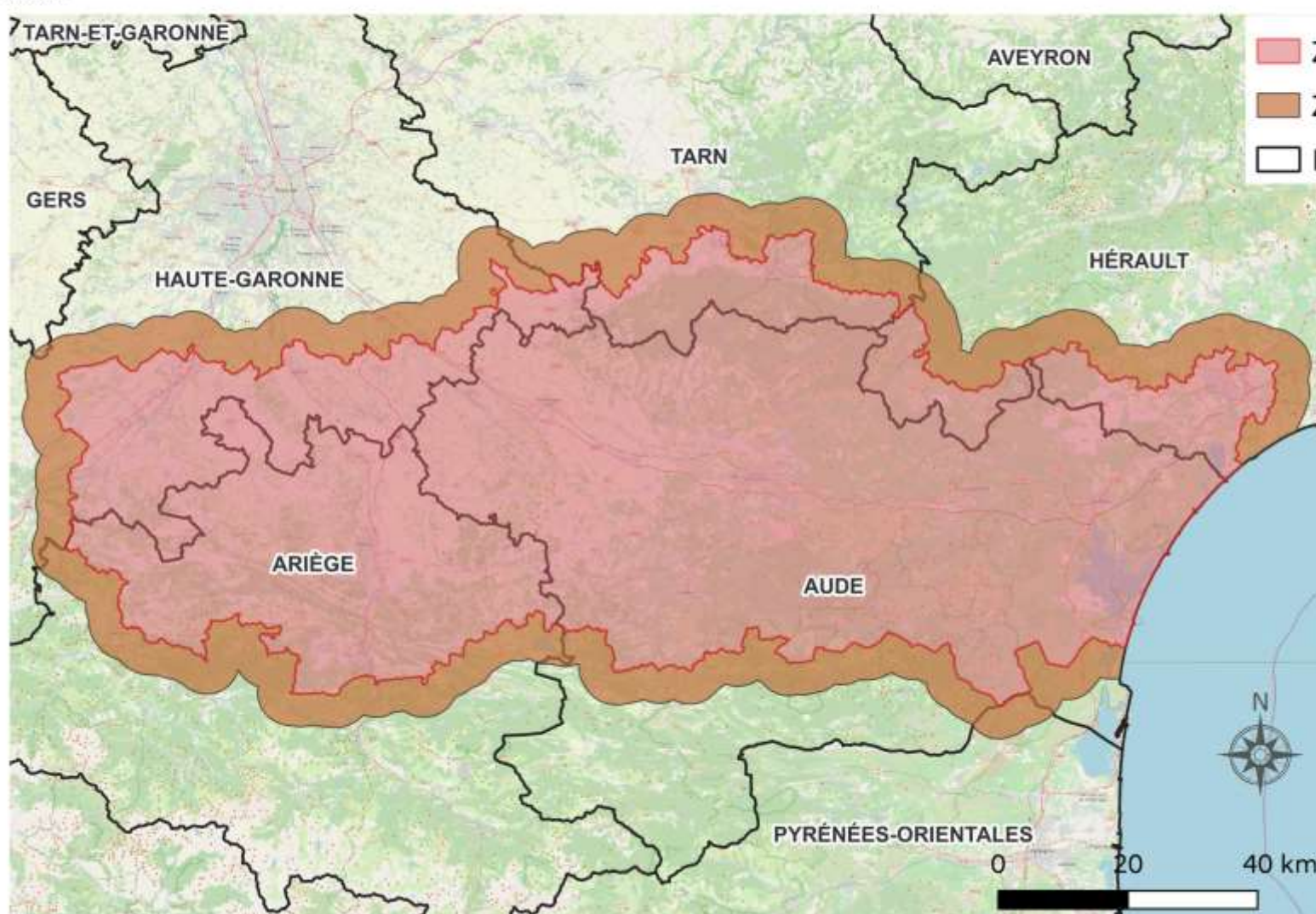


**Les végétaux spécifiés *Xylella fastidiosa multiplex*
ne doivent pas sortir de la zone délimitée sans
autorisation**

Consultez la liste des communes et
des informations complémentaires
sur le site de la DRAAF Occitanie
avec ce QR code :



Zone délimitée en stratégie d'enrayement pour *Xylella fastidiosa* subsp. *multiplex* en Occitanie



■ Zone infectée en enrayement
■ Zone tampon en enrayement
□ Départements

Sources : ©IGN BD CARTO®, Google OpenStreetMap, DRAAF/ SRAL

Réalisation : SRAL

Date : Février 2025



Retrouvez la liste des
végétaux concernés
grâce à ce QR code

Plus d'informations sur le site internet de la DRAAF
Occitanie dans la rubrique Alimentation

- ↳ Protection des végétaux
- Santé des végétaux

